

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE BRASSAC-LES-MINES MISE A DISPOSITION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 Certificat d'affichage et de publicité

Je soussigné Monsieur David COSTON, Vice-Président Urbanisme de l'Agglo Pays d'Issoire, certifie que la délibération n°2018-05-17 du 25 octobre 2018, portant sur la mise à disposition du public du dossier relatif à la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brassac-les-Mines, a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage de la délibération :
  - o du 31 octobre 2018 au 3 janvier 2019 inclus : au siège et à la Direction Générale de l'Agglo Pays d'Issoire
  - o du 31 octobre au 17 décembre 2018 : à la mairie de Brassac-les-Mines
- Mise en ligne de la délibération et de l'ensemble du dossier sur le site de l'Agglo Pays d'Issoire [www.capissoire.fr](http://www.capissoire.fr) du 5 novembre 2018 au 3 janvier 2019 inclus
- Parution dans La Montagne le 2 novembre 2018

Pour le Président Jean-Paul Bacquet  
et par délégation,

Le Vice-Président Urbanisme  
David COSTON



A blue ink signature is written over a circular official stamp of the Agglo Pays d'Issoire.